

18 Juillet 2024

Comité de Projet

Projet photovoltaïque sur la commune de Domérat

IMAGINÉ PAR



www.photosol.fr



01 Loi APER: Comités de Projets

02 Présentation de Photosol

Projet de Domérat :
03 Présentation et Chiffres clés

04 Temps d'échanges



VERNEUIL • NIÈVRE • 43 M.W.C

01

Loi APER et Comités de projets

Qu'est-ce-que les comités de projets ? Des temps de dialogue instaurés par la loi APER



Le décret du 24 décembre 2023 relatif à l'article 16 de la loi APER assure, à partir du 24 juin 2024, « *une concertation préalable des parties prenantes (...) sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables* »

→ **Tout projet d'une puissance supérieure à 2,5 MWc, en dehors des ZAER, doit faire l'objet d'un Comité de Projet.**



Une réunion doit être tenue avant le dépôt du permis de construire. Les personnes suivantes sont conviées :

Les membres de droit :

- ✓ Le **porteur de projet**,
- ✓ Un **représentant de la commune d'implantation** du projet,
- ✓ Un représentant de l'**EPCI** de la commune d'implantation,
- ✓ Un représentant de **chaque commune limitrophe de la commune** d'implantation du projet

Les membres invités :

- ✓ La préfecture



Le Comité de projet permet l'information des élus sur le projet
Ce comité est un moment d'échange et de réponse aux questions



GALLAC • TARN • 10 MW C

02

Présentation de Photosol

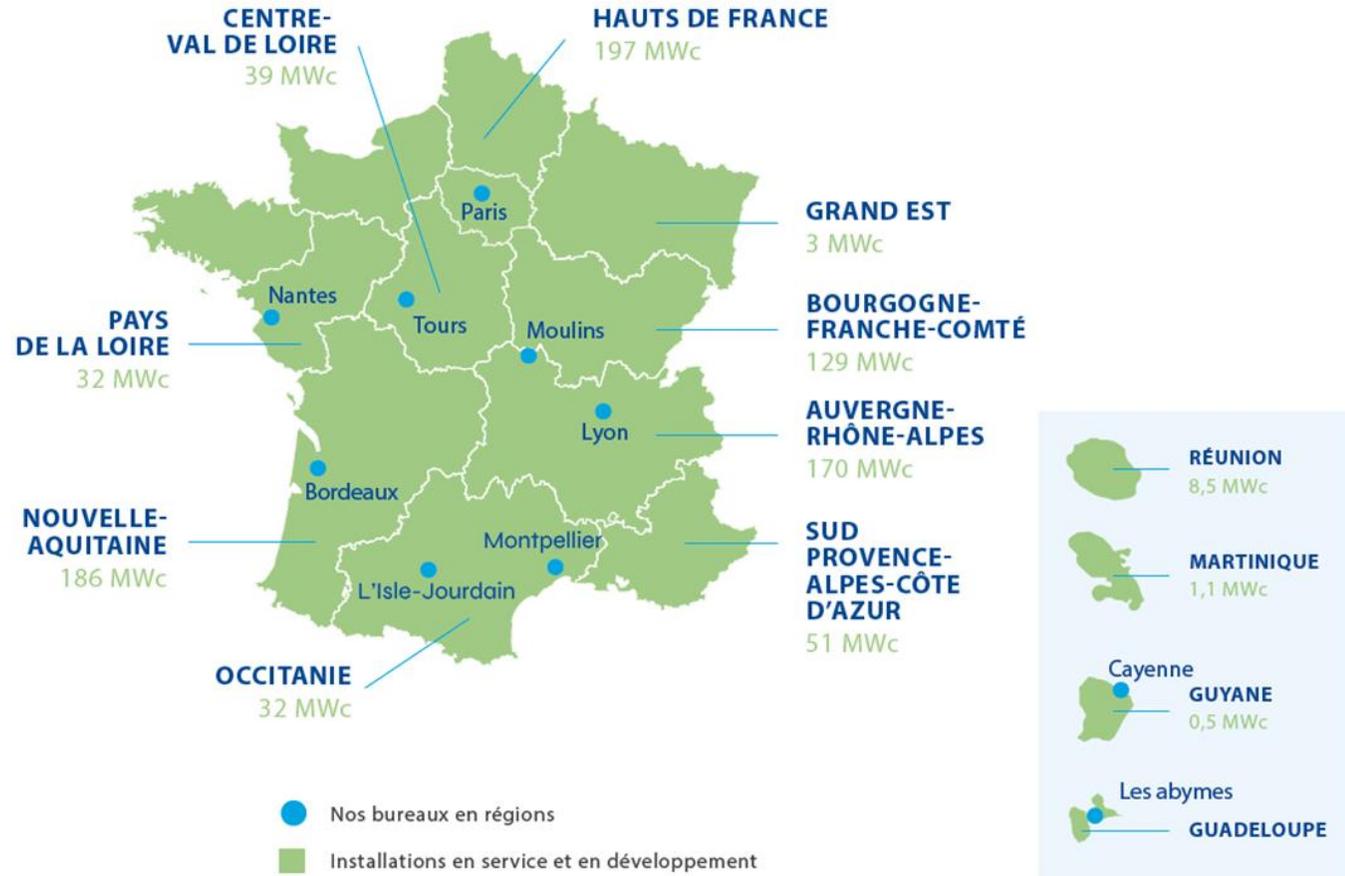


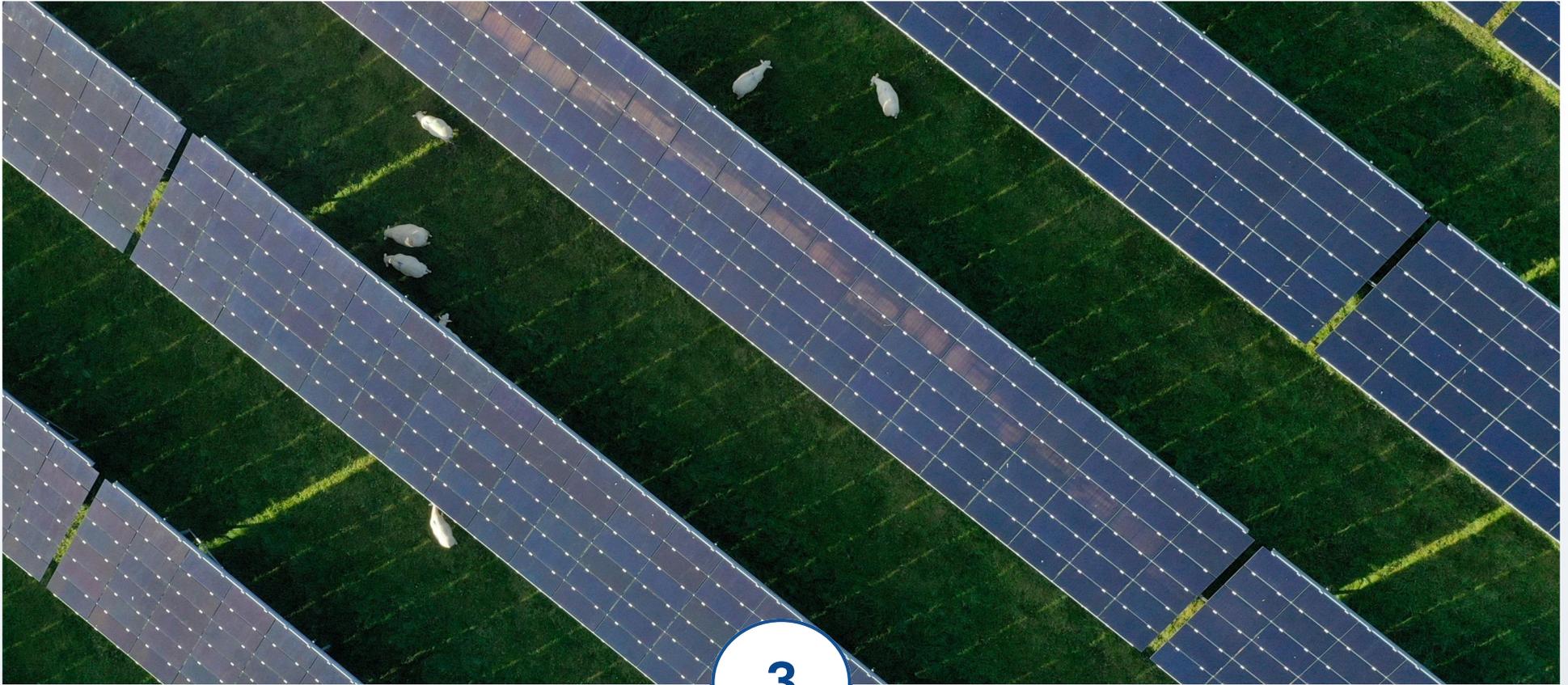
Une maîtrise de tous les métiers du photovoltaïque

16 ans
de savoir-faire

+ 80 installations
dont **16 parcs**
agrivoltaïques

~850 MWc
en exploitation
et prêts à construire





3

Le projet de Domérat



Etapes de développement du projet

Déc. 2022 – Déc. 2023

Janv. 2024-Aujourd'hui

À partir d'août 2024 – ...

- Lancement des études environnementales :
 - réalisation des inventaires faune /flore

- Premières propositions d'implantation
- Dialogue engagé avec la mairie de Domérat et les services instructeurs
- Réalisation de l'EIE (aspect généraliste incluant le volet paysager)

- **Poursuivre la réflexion et le dialogue** pour un projet adapté au territoire avec les parties prenantes
 - **Enclencher la concertation** avec les riverains
- **Lancer l'instruction** de la demande de permis de construire

2023 : Riche actualité législative et réglementaire sur les ENR et – loi APER et ses décrets d'application ainsi que l'application de la loi Climat et Résilience

Localisation et principales caractéristiques du projet de Domérat (03)



Localisation : **Domérat, Département de l'Allier (03)**

Région Auvergne-Rhône-Alpes



Surface à l'étude : **6,5 ha (12,6 ha avec la bande tampon)**

Surface clôturée : **5,1 ha**

Nature du terrain : **Friche naturelle et prairie permanente**



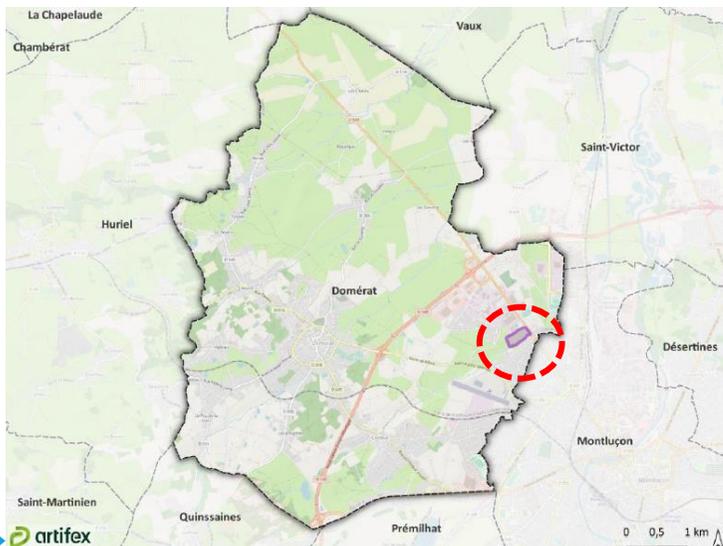
Puissance estimée : **5 MWc**

Urbanisme : **Zonage Npv, PLUi de Montluçon Communauté**



Avancement :

- ✓ **Décembre 2022-octobre 2023 : Inventaires naturalistes**
- ✓ **Septembre 2024 : Dépôt espéré de la demande de permis de construire**

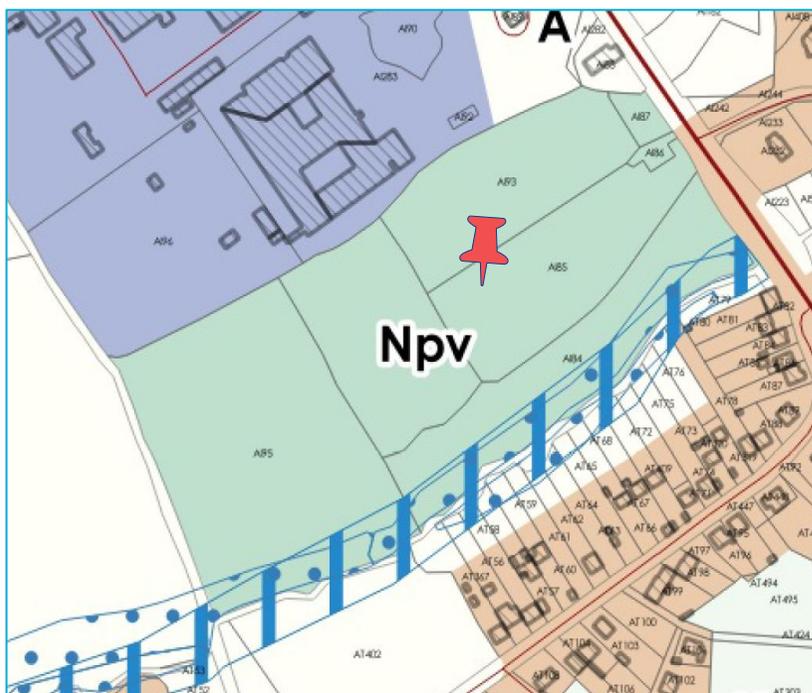


 Site d'étude
 Limite communale

 Site d'étude
 Aire d'étude immédiate (50 m)

Un projet compatible avec le PLUi-H de Montluçon Communauté – Zonage

Npv



Zonage des parcelles concernées par le projet de Domérat 2

Pour la ville de Domérat, les zones d'accélération des énergies renouvelables suivantes sont proposées :

Zones d'accélération EnR identifiées	Section et numéros de parcelles (cadastre)	Superficie de la zone d'accélération	Explication du choix de la zone / Observations éventuelles
Zone 1	AI 95, 94, 93, 87, 86, 85, 84 (Zone sous SAFRAN)	6 ha	Proximité zone d'activité, zone à moindres enjeux
Zone 2	YW 109, 57 / ZY 199, 200 / ZD 001, 002, 003, 004, 011, 014 (Domérat Les Genêts – Réserve de chasse)	34,5 ha	Zone en déprise agricole de longue date et terres non déclarées à la PAC. Proximité avec le part photovoltaïque du SICTOM évitant un mitage du territoire. Avis favorable donné à ce projet par délibération du conseil communautaire du 16 janvier 2023
Zone 3	YM 006, 008, 112, 113, 159	4 ha	Carrière communale

Le projet fait partie des parcelles choisies afin de devenir zones d'accélération des énergies renouvelables → Délibération du 21.11.2023

ZONAGE « Npv »

« Zone naturelle destinée à recevoir des installations photovoltaïques au sol »

« Seules sont autorisées les installations nécessaires à la production d'électricité et à son stockage à partir de l'énergie solaire, ainsi que les installations techniques correspondantes (postes de livraison, postes de transformation, clôtures et moyen de surveillance, places et voies de circulations internes) à condition que celles-ci soient insérées qualitativement dans le paysage »

Enquête publique PLUi-H : 15 avril 2024 au 31 mai 2024

Zonage actuel : Zonage N du PLU de Domérat

Une analyse multicritère pour sélectionner ce site

Raisons du choix du site

- Un projet soutenu localement
- Un projet compatible avec les règlements d'urbanisme
- Une absence de périmètres de protections environnementales
- Une ressource solaire suffisante
- Une distance de raccordement au réseau électrique propice au développement d'un projet agrivoltaïque et une possibilité de raccordement en piquage local
- Une absence de périmètres de protection paysagère

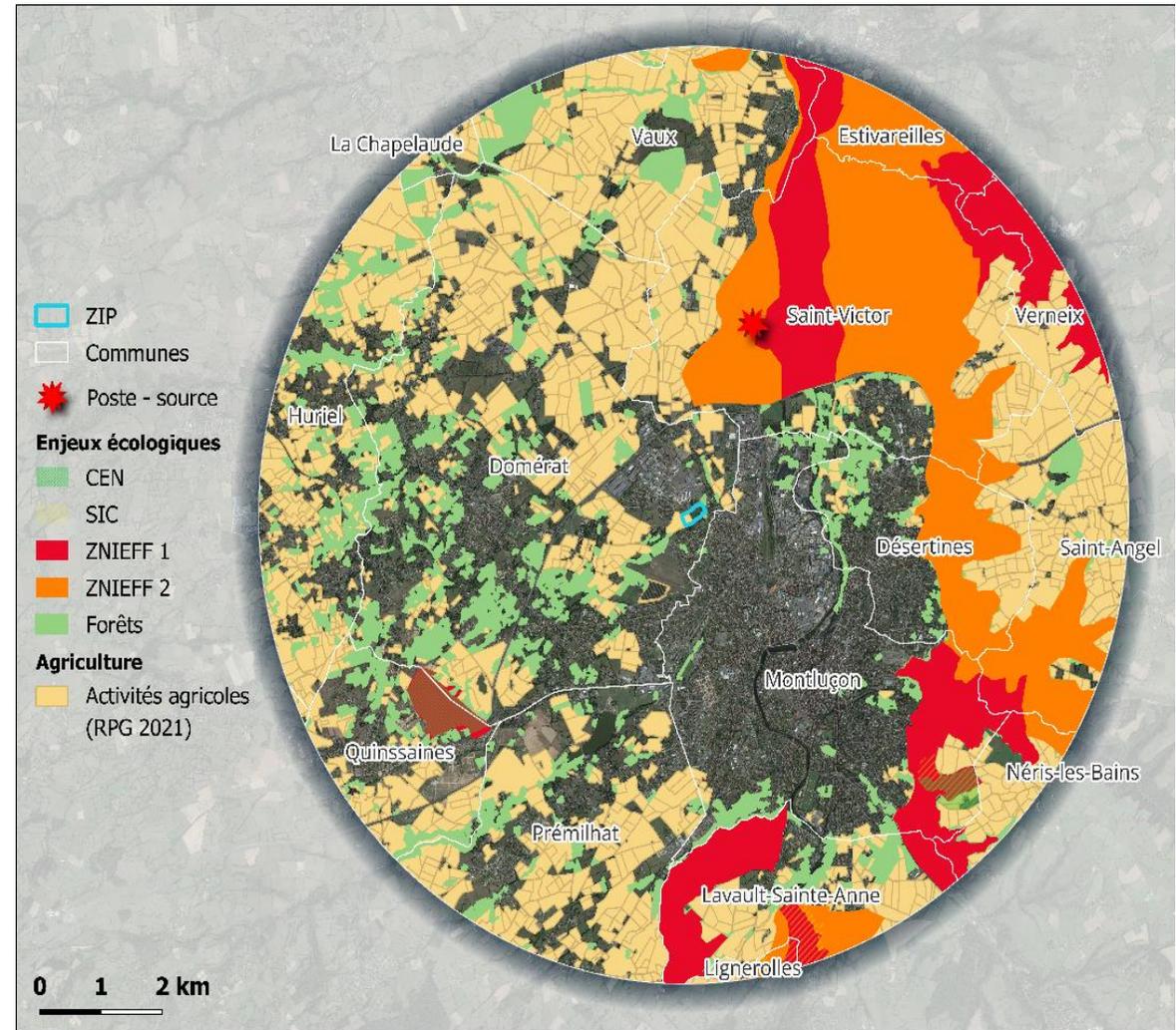


Figure : Enjeux environnementaux et agricoles sur une zone de 10 km autour du projet de Domérat 2

Les enjeux écologiques du site de Domérat : une diversité d'habitats naturels



Zonages de protection : **Aucune**



Natura 2000 : **Non**



Inventaires du terrain : **2022/2023**



Enjeux flore – habitat : Deux habitats d'intérêts communautaires (Aulnaies-frênaies et communauté d'espèces amphibiennes annuelles des vases fluviales)



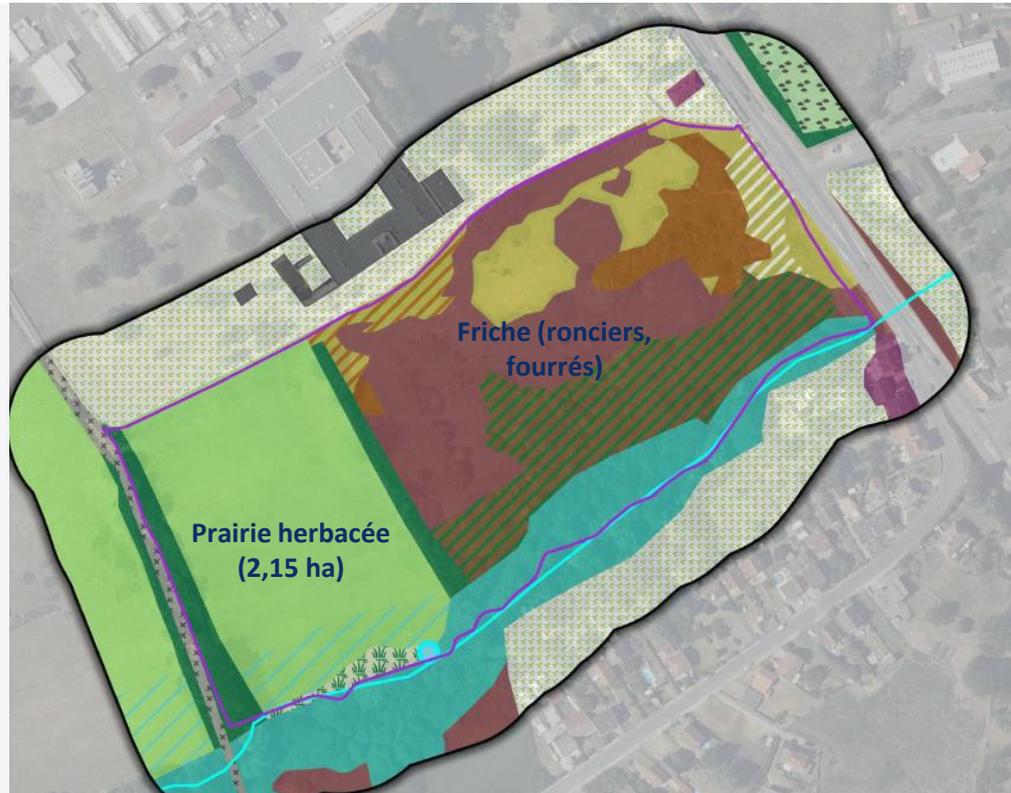
Enjeux Zones Humides : Zones humides présentes sur le site et à prendre en compte (ripisylve)

Enjeux Faune : Contacts du Serin cini et du Verdier d'Europe dans les haies et arbres isolés.

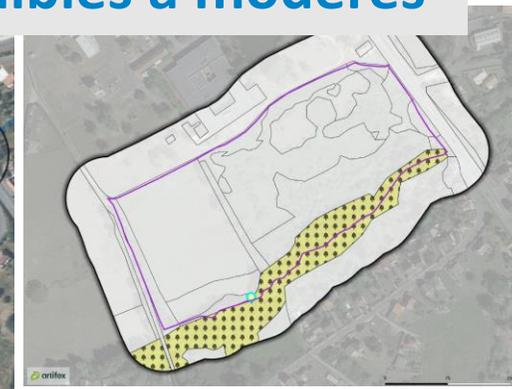


Arbres à cavités favorables aux chiroptères

Arbres mûres offrant un habitat favorable aux coléoptères saproxyliques (Grand Capricorne)



Des enjeux faibles à modérés



- Aire d'étude immédiate (50 m)
- Site d'étude

Habitats naturels et anthropiques
Intitulé [Code EUNIS / Code N2000]

- Cours d'eau [C2.3 / -]
- Communautés d'espèces amphibiennes annuelles des vases fluviales [C3.53 / 3270]
- Prairies mésophiles abandonnées [E2.13 / -]
- Prairies mésohygrophiles abandonnées [E2.13 / -]
- Prairies eutrophiles mésohygrophiles pâturées [E2.22 x E2.11 / -]
- Ourlets nitrophiles à Ortie dioïque [E5.11 / -]
- Fourrés eutrophiles subatlantiques à Prunellier [F3.1111 / -]
- Ronciers [F3.1111 / -]
- Fourrés eutrophiles subatlantiques à Prunellier et ronciers x Formations à Renouée du Japon [F3.1111 x F9.35 / -]
- Fourrés eutrophiles subatlantiques à Prunellier et ronciers x Prébois caducifoliés [F3.1111 x G5.61 / -]
- Haies arbustives et alignements d'arbres [FA.3 x G5.1 / -]
- Aulnaies-frênaies riveraines [G1.211 / 91E0*]
- Friches agricoles [I1.53 / -]
- Friches agricoles x Fourrés eutrophiles subatlantiques à Prunellier et ronciers [I1.53 x F3.1111 / -]
- Jardins ornementaux [I2.21 / -]
- Habitations [J1.1 / -]
- Bâtiments industriels [J1.42 / -]
- Pistes [J4.1 / -]
- Réseaux routiers [J4.2 / -]

Enjeux des habitats naturels

- Exceptionnel
- Très fort
- Fort
- Modéré
- Faible

Les enjeux écologiques du site de Domérat : une diversité d'habitats naturels



Prairie en cours d'enrichissement
Source : ARTIFEX 2024



Prairie bordée par une haie transversale
Source : ARTIFEX 2024



Ripisylve du ruisseau de Couraud
Source : ARTIFEX 2024



Ruisseau de Couraud
Source : ARTIFEX 2024



Pancarte publicitaire en bordure Est
Source : ARTIFEX 2024



Les enjeux écologiques du site de Domérat (synthèse)

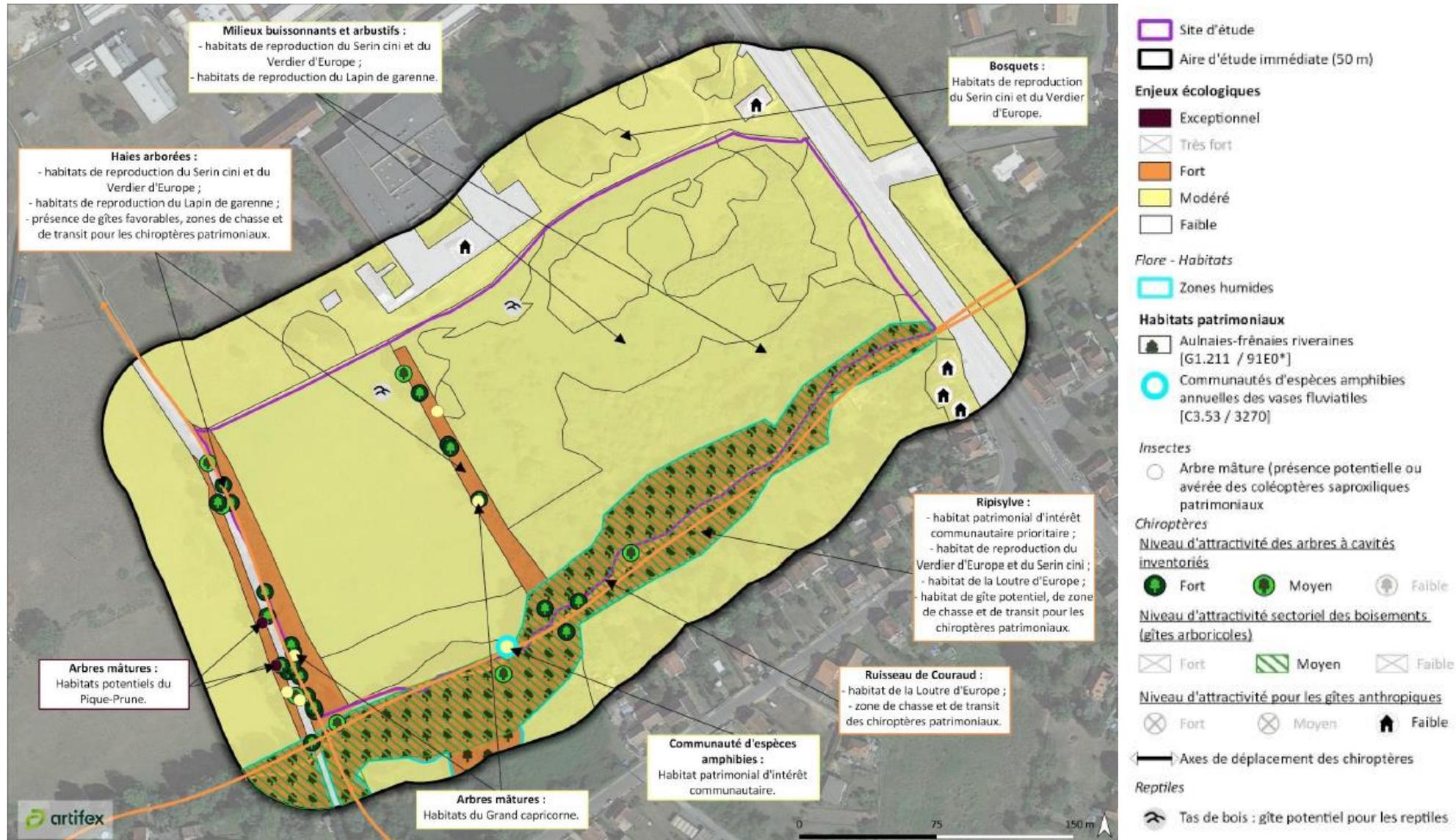
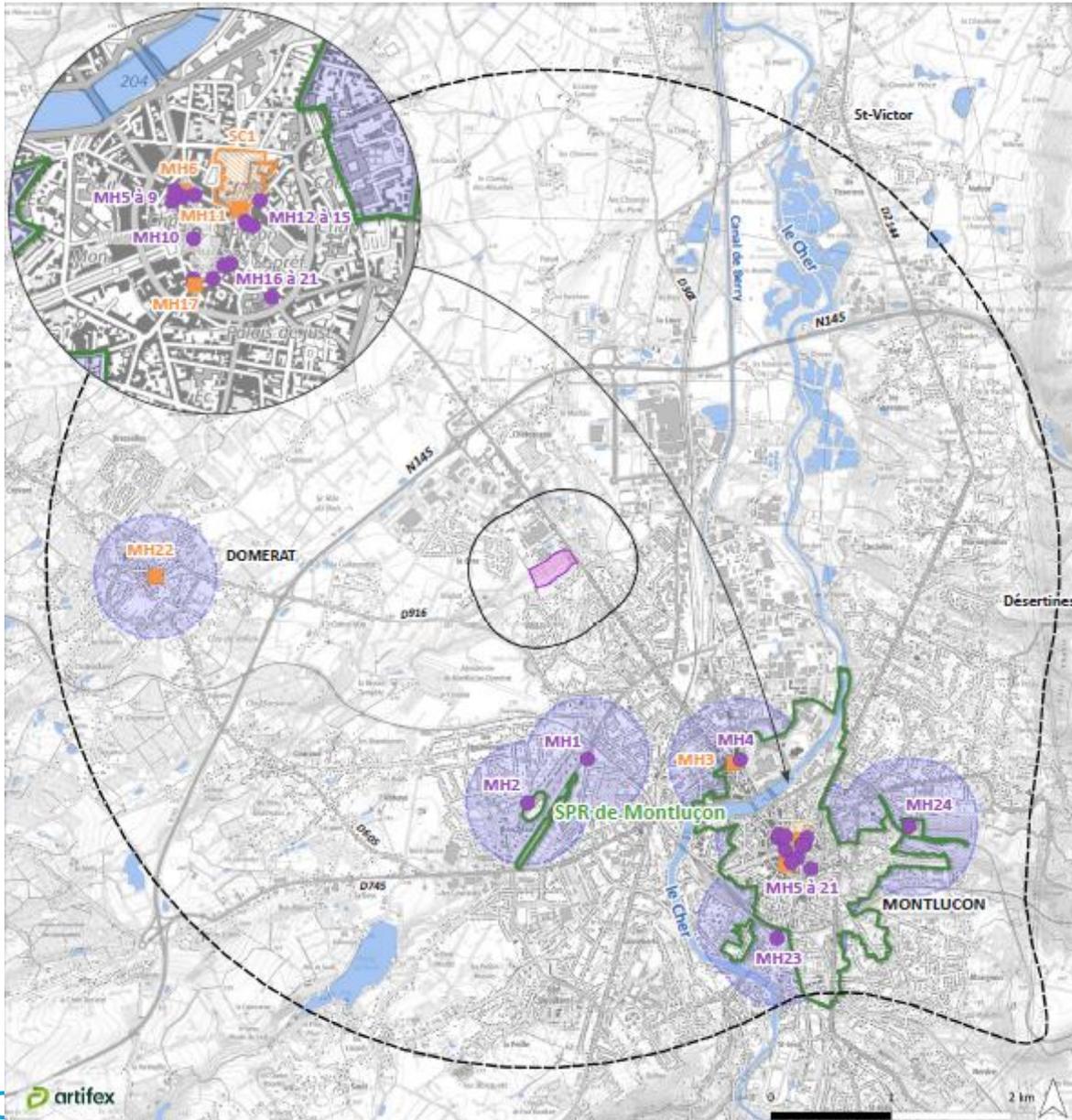


Figure 100 : Synthèse des enjeux faune

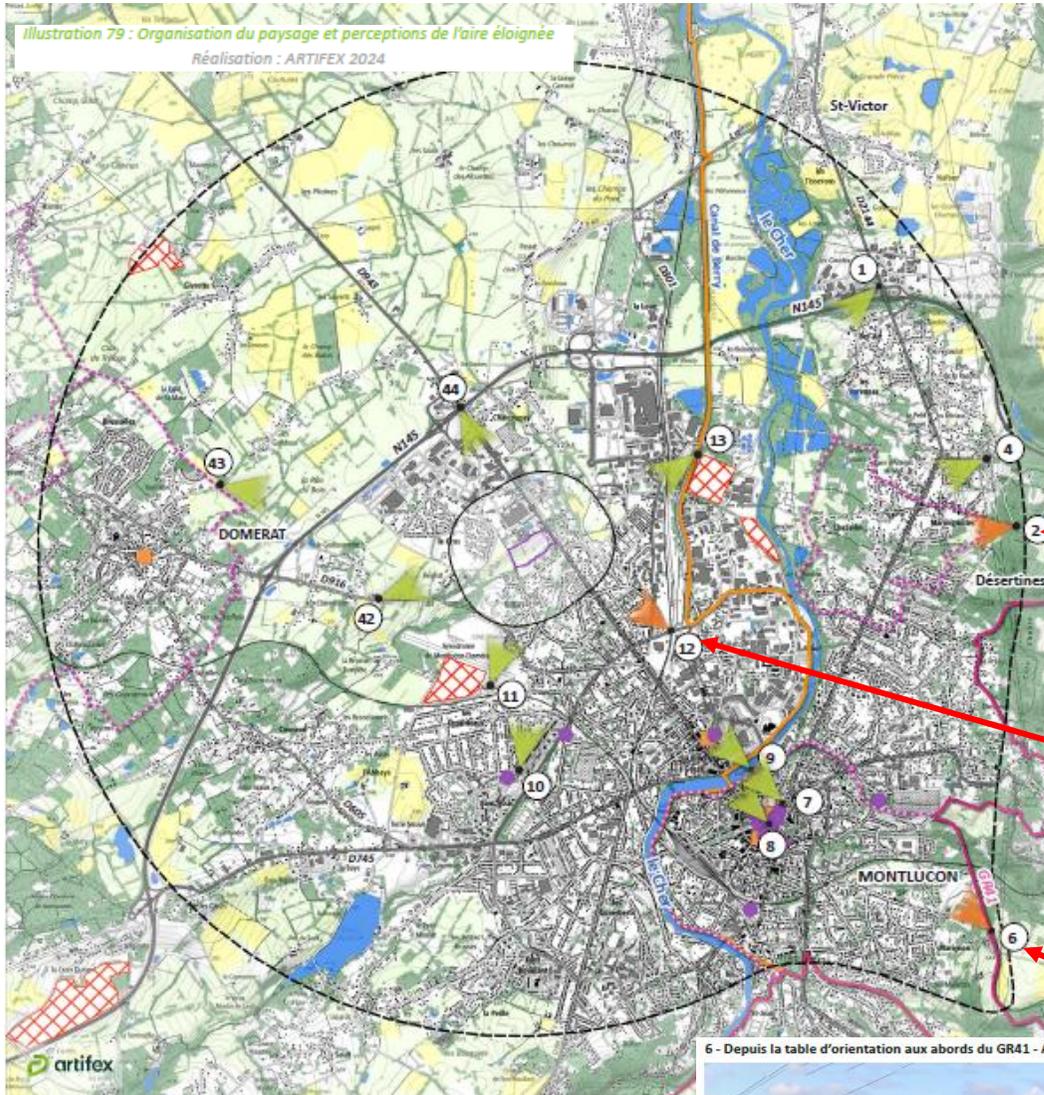
Le paysage réglementaire : un site d'étude discret au sein du paysage éloigné, déjà marqué par l'urbanisation



◆ Le site d'étude ne se situe pas dans un périmètre ou en limite d'un périmètre de protection d'un monument historique, il est particulièrement discret au sein de ce paysage urbain.

Absence d'enjeux patrimoniaux.

Les enjeux paysagers : un site légèrement perceptible depuis l'aire d'étude éloignée



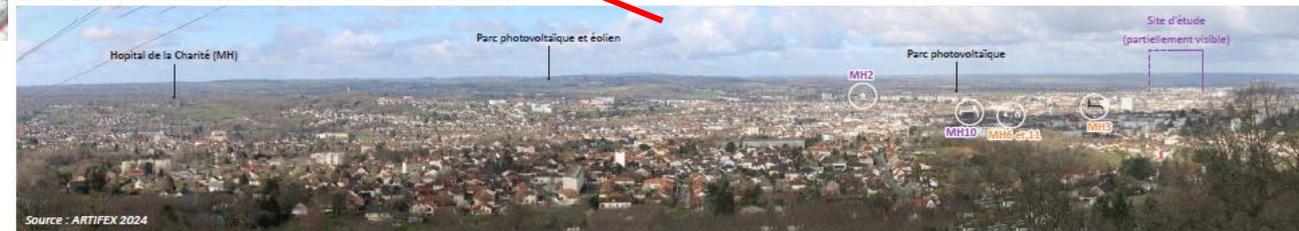
◆ A cette échelle, le site est particulièrement discret dans le paysage urbain. Il peut être partiellement visible depuis certains points hauts de l'aire d'étude.



12 - Depuis le pont de Blanzat - Au Sud-Est du site d'étude



6 - Depuis la table d'orientation aux abords du GR41 - Au Sud-Est du site d'étude



- Site d'étude
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude éloignée
- Point de vue**
- ① ● orange perceptible
- ② ● vert imperceptible
- Route nationale
- Route départementale principale
- Route départementale secondaire
- Réseau tertiaire
- Sentier de Grande Randonnée (GR)
- Sentier de randonnée local
- Véloroute du Bourbonnais
- Monument historique
- Occupation du sol**
- Boisement de feuillus
- Prairie
- Culture céréalière
- Cours d'eau / Plan d'eau
- Bâti
- Parc photovoltaïque construit



Les enjeux paysagers : un travail d'insertion paysagère pour limiter les visibilités directes

- ◆ A cette échelle, la proximité du site le rend plus prégnant dans le paysage. Toutefois, le contexte bâti dense de l'aire d'étude immédiate limite fortement les visibilités sur le site d'étude au-delà de ses abords rapprochés.

Illustration 83 : Synthèse des enjeux sensibles et des perceptions à l'échelle immédiate

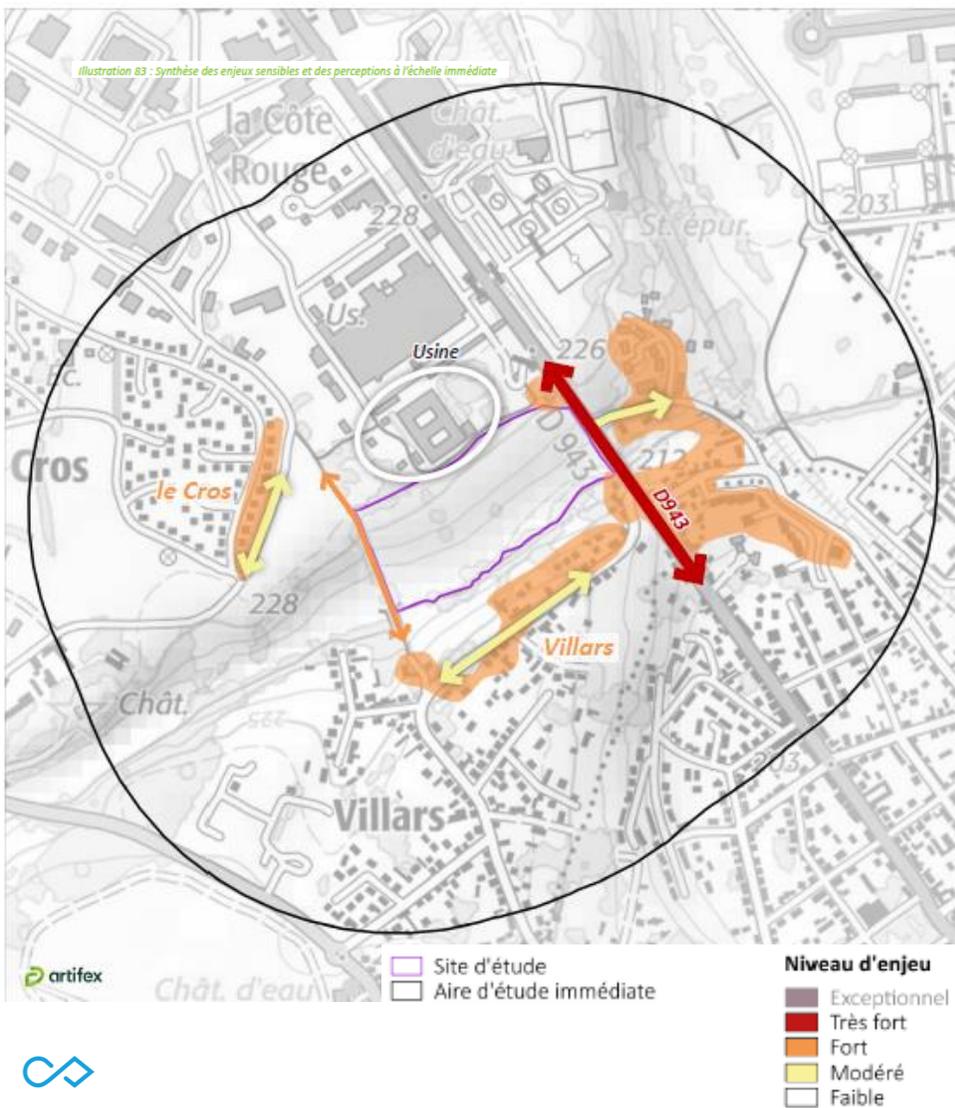
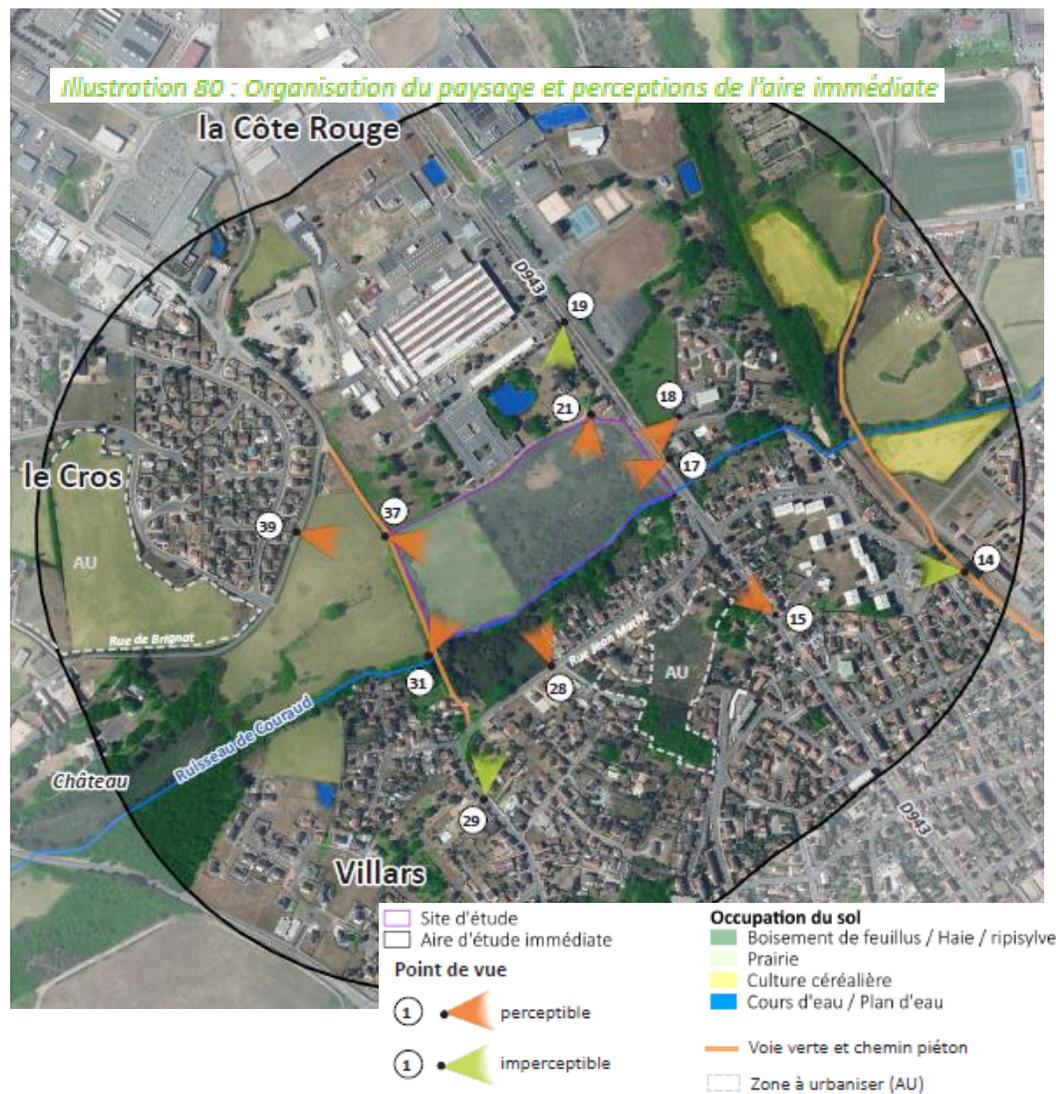


Illustration 80 : Organisation du paysage et perceptions de l'aire immédiate



Les enjeux paysagers : point de vue depuis la Rue Jean Mathe, au Sud du projet



Prise de vue – avant-projet (état actuel)



Photomontage – avec projet



Photomontage – avec projet (zoom)

Les enjeux paysagers : point de vue situé au Nord Est (entrel'usine Safran et l'habitation)



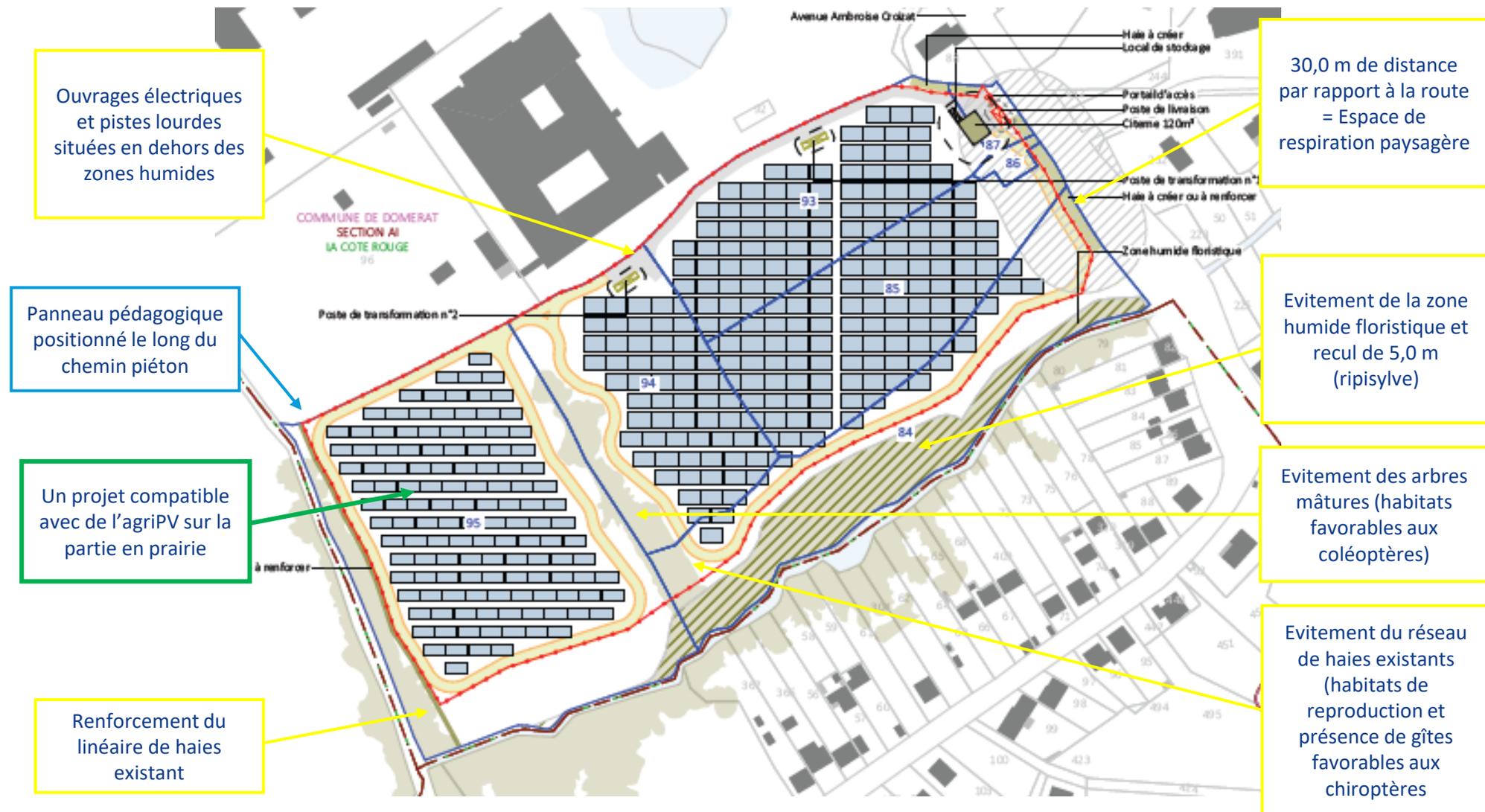
Prise de vue – avant-projet (état actuel)



Photomontage – après projet



Un plan d'implantation intégrant les enjeux en présence : environnementaux, paysagers et techniques



Les caractéristiques techniques du projet envisagé



Surface clôturée : **5,1 ha**, dont **2,3 ha de surface projetée de structures PV**

Design : **Mixte. Structures fixes 3V bipieux (zone en friche) et 2V monopieux (zone en prairie)**

Surface imperméabilisée par le projet (pistes lourdes, pieux des structures, PTR): **1% de la surface du projet**



Puissance estimée projet : **5 MWc**



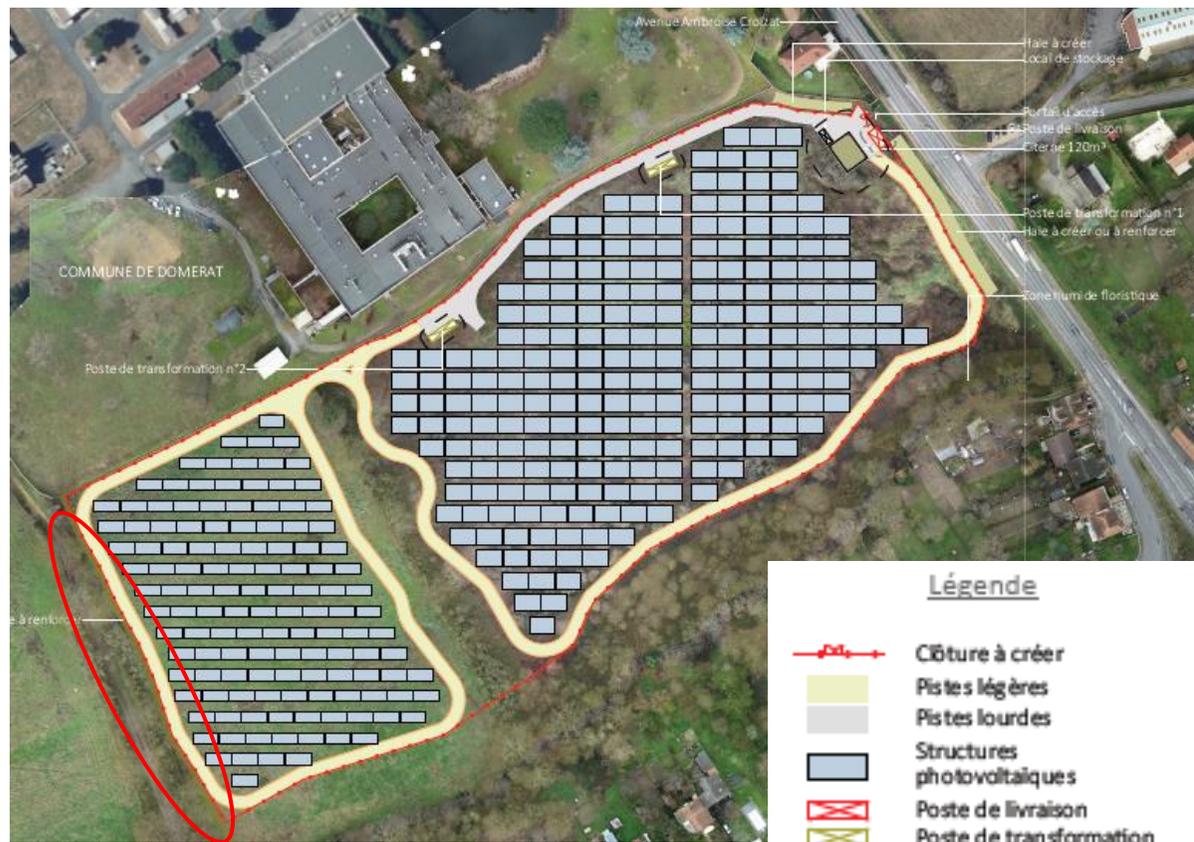
Accès : **Depuis la RD943, Avenue Ambroise Croizat**



Equipements : **1 poste de livraison (PDL), deux postes de transformation (PTR), un local technique, une citerne incendie de 120 m³**



Linéaire de haies renforcées/à créer : **130 ml à créer + renforcement du réseau existant**

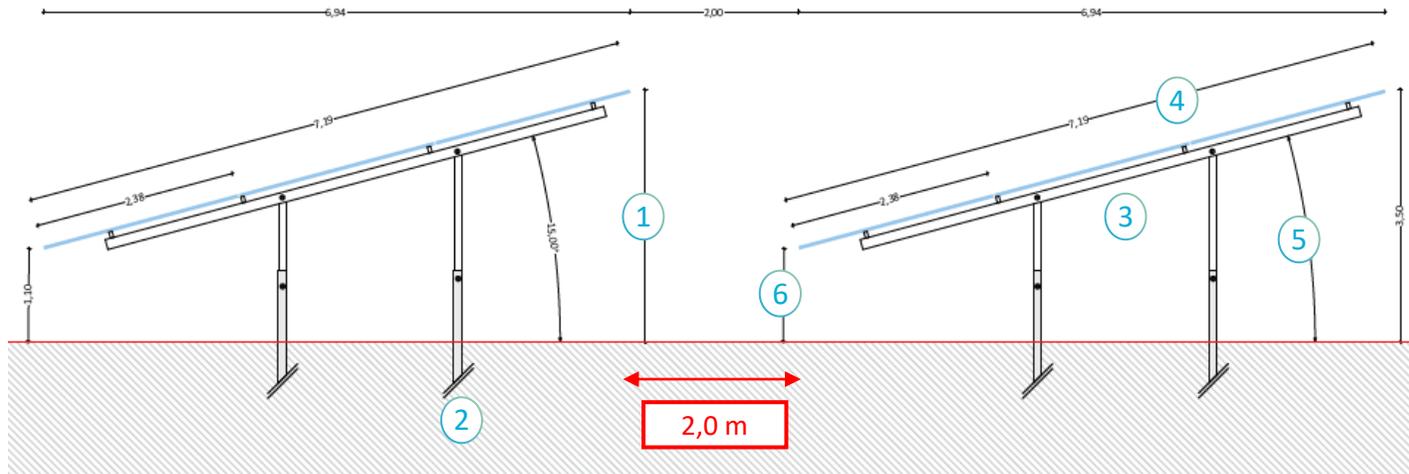


Légende

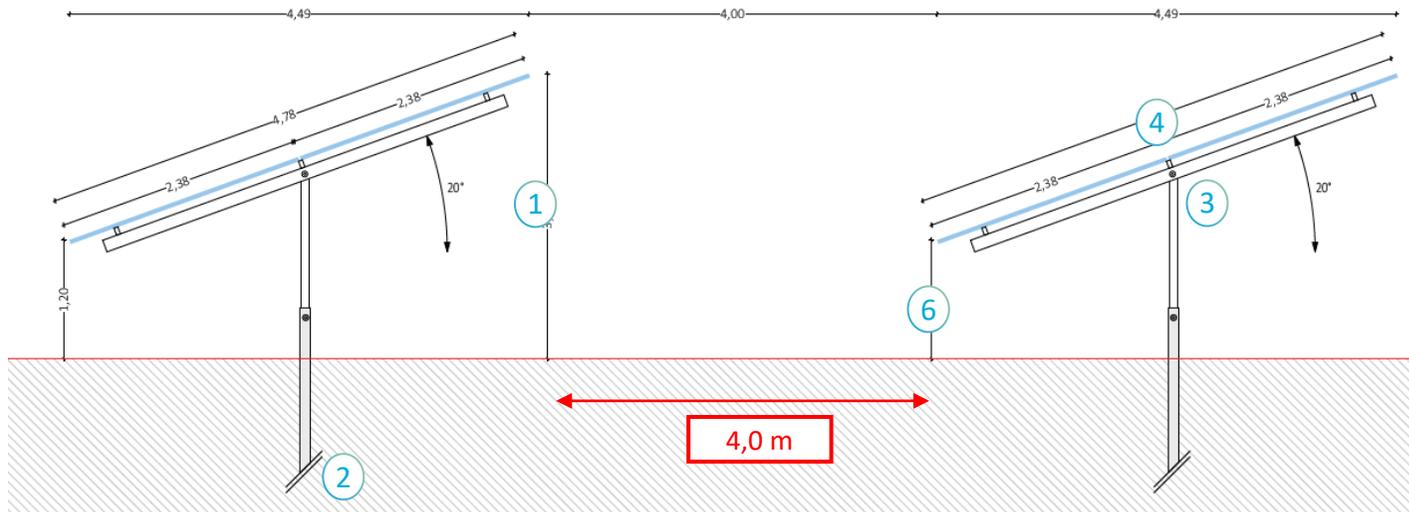
- Clôture à créer
- Pistes légères
- Pistes lourdes
- Structures photovoltaïques
- Poste de livraison
- Poste de transformation
- Local technique
- Citerne 120m³
- Haie à créer ou à renforcer
- Haie à renforcer

Essences arborées	Essences arbustives	Essences à port grimpant
Chêne pédonculé	Cornouiller sanguin ; Erable Champêtre ; Sureau Noir ; Prunellier ; Fusain d'Europe	Lierre commun Chèvrefeuille des bois

Une adaptation du design de l'installation aux enjeux en présence



- ① Point haut à 3,5 m du sol maximum.
- ② Pieux vissés/battus assurant l'ancrage dans le sol
- ③ Structure porteuse en acier sur lesquelles sont posées les panneaux
- ④ Espace entre les panneaux de 2 cm pour permettre l'écoulement des eaux de pluie
- ⑤ Inclinaison des structures de 15°
- ⑥ Point bas à 1,10 m du sol



- ① Point haut à 3,2 m du sol maximum.
- ② Pieux vissés/battus assurant l'ancrage dans le sol
- ③ Structure porteuse en acier sur lesquelles sont posées les panneaux
- ④ Espace entre les panneaux de 2 cm pour permettre l'écoulement des eaux de pluie
- ⑤ Inclinaison des structures de 20°
- ⑥ Point bas à 1,20 m du sol

Hypothèse de raccordement envisagé : Poste-source de « La Durre » ou piquage local

Deux hypothèses de raccordement envisagés

- ◆ Poste source le plus proche : Poste-source de **La Durre**, situé sur la commune de Saint-Victor, au nord Est du projet
- ◆ Distance de raccordement : **Environ 3,7 km**
- ◆ Itinéraire identifié : **Voies communales ou départementales (zone urbaine)**

L'électricité produite par la centrale est injectée sur le réseau de distribution afin d'être consommée localement. Pour cela, l'installation photovoltaïque est raccordée au poste-source localisé au plus près du terrain.

Pourquoi ? Car le coût du raccordement - qui est l'un des coûts le plus élevé d'un projet - est facturé au mètre parcouru. Il peut varier en fonction du type d'itinéraire emprunté (zone rurale, zone urbaine, passage par un pont, une autoroute, voie sans accotement).



Les retombées socio-économiques et la contribution énergétique du projet



Retombées fiscales du projet : **18 800 €/an***



Taxes d'aménagement : **7500€ pour la commune et 5500€ pour le Département**



Financement participatif pour les habitants



Coût prévisionnel du projet : **6 M€**



Nombre d'emplois mobilisés : **env. 12 en phase chantier**



Production estimée du parc: **6 GWh/an**



Equivalent en termes de consommation : **environ 1250 personnes (hors chauffage)**
Soir 14% des habitants de Domérat



Tonnes de CO2 évitées par an, méthode RTE :
3000 tonnes de CO2 / an

RÉPARTITION DES TAXES IFRER, CET ET TAXE FONCIÈRE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

MONTLUCON COMMUNAUTE

9800€/an

DOMERAT

4900 €/an

DÉPARTEMENT

4100 €/an

*Ces chiffres sont estimés sur la base des montants de taxes actuelles

En synthèse



Un projet compatible avec les documents d'urbanisme, sur **un terrain en partie enfriché.**



Un **évitement des zones environnementales sensibles et une proposition d'intégration paysagère** complémentaire



Un projet réfléchi pour s'intégrer au mieux dans le paysage et dans les projets portés par le territoire



Des **retombées économiques pour la commune de Domérat, pour Montluçon Communauté et le département** sur toute la durée de vie du projet et une **mobilisation d'emplois locaux** souhaitée



5MWc injectés sur le réseau, soit l'équivalent de la **consommation annuelle d'électricité d'environ 1250 personnes**

Et la suite?



Mise à disposition d'un exemplaire de la présentation pour les riverains et mise en ligne



Envoi du compte-rendu par Photosol de la réunion aux participants et personnes invitées



Dépôt du permis de construire



Les prochaines étapes de dialogue :

- Organisation d'une rencontre avec les habitants limitrophes du projet

Les prochaines étapes : Planning prévisionnel



Eté 2024 : Finalisation des études (EIE, EPA, dossier architectural)



Septembre 2024 : Dépôt du permis de construire



T3 2024-T1 2026: Instruction du dossier de permis de construire et poursuite du dialogue

T1 2026 : Enquête publique



T2 2026 : Obtention espérée du permis de construire



T3 2026 : Sécurisation du raccordement au réseau électrique, préparation du chantier et signature du bail



T4 2026 : Démarrage de la construction



T3 2027 : Mise en service du parc photovoltaïque

Merci pour votre attention

Avez-vous des questions ?